

# **Description du Module Candidat**

Le **module Candidat** permet à tout candidat souhaitant s'inscrire dans une auto-école agréée par la **CNEPC** (Commission Nationale des Examens du Permis de Conduire) de créer et gérer son profil en ligne.

# Fonctionnalités principales :

- **Création de compte :** Le candidat crée son compte personnel via une interface sécurisée.
- Consultation des auto-écoles agréées : Il peut consulter la liste complète des auto-écoles agréées par la CNEPC.
- **Inscription dans une auto-école :** Le candidat choisit une auto-école et soumet sa demande d'inscription.
- **Téléversement des documents requis :** Lors de l'inscription, il est invité à téléverser les pièces justificatives demandées (CNI, acte de naissance, certificat médical, etc.).
- Validation de l'inscription : L'inscription devient effective après validation par l'auto-école choisie.
- Consultation du profil : Le candidat peut consulter et mettre à jour son profil à tout moment.

#### NB:

Les candidats ne s'acquittent que des **frais d'inscription auprès de l'auto-école**.

Les frais relatifs à la participation à l'examen du permis de conduire relèvent exclusivement de la procédure initiée par l'auto-école auprès de la CNEPC.

Cette première étape concerne uniquement la relation entre le candidat et l'auto-école.

## Interfaces prévues :

- Création de compte
- Liste des auto-écoles agréées
- Formulaire d'inscription à une auto-école
- Téléversement des documents
- Consultation du profil candidat

# Description du Module Auto-École

Le **module Auto-École** permet à chaque auto-école agréée de gérer la liste de ses candidats, de suivre leur progression et d'assurer la transmission des dossiers à la CNEPC.

# Fonctionnalités principales :

- Gestion des candidats : Consultation de la liste des candidats inscrits dans l'établissement.
- **Suivi des dossiers**: Chaque dossier candidat contient les pièces justificatives et les informations relatives à la formation.
- Attachement des documents pédagogiques : L'auto-école ajoute les éléments relatifs à la formation pratique et théorique (nombre d'heures effectuées, attestations, résultats internes, etc.).
- Transmission à la CNEPC : Une fois la formation terminée, l'auto-école envoie électroniquement les dossiers complets à la CNEPC pour validation et programmation de l'examen.

#### NB:

Le candidat ne doit jamais fournir deux fois le même document.

Par exemple, si l'acte de naissance a été téléversé lors de l'inscription initiale, il doit être automatiquement rattaché à son dossier à chaque étape du processus, jusqu'à la CNEPC.

# Interfaces prévues :

- Liste des candidats inscrits
- Consultation des dossiers candidats

- Attachement des documents de formation
- Envoi des dossiers à la CNEPC

# Description du Module CNEPC (Service Examen et Validation)

Le module CNEPC est destiné au Service Examen et Validation (SEV), qui assure la vérification, le suivi et la validation finale des dossiers candidats transmis par les auto-écoles.

# Fonctionnalités principales :

- **Réception des dossiers**: Le SEV reçoit automatiquement les dossiers complets transmis par les auto-écoles.
- **Contrôle avant examen :** Vérification de la conformité des dossiers (documents requis, paiements, etc.) avant autorisation de participation à l'examen.
- Suivi post-examen : Après l'examen, le SEV attache les documents relatifs aux résultats et à la participation (feuille de notes, procès-verbal, etc.) au dossier du candidat.
- Validation et transmission : Les dossiers validés sont transmis au Directeur Central (DC) pour approbation finale de la réussite et génération du permis de conduire.

## Interfaces prévues :

- Liste des auto-écoles agréées
- Liste des candidats reçus
- Consultation des dossiers
- Attachement des documents post-examen
- Transmission des dossiers au Directeur Central